

Canada, province de Québec, Municipalité de Rivière-à-Claude.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 10 novembre 2025 à 19h à la salle du conseil située au 520, rue principale Est à Rivière-à-Claude.

Sont présents : Monsieur Roberge Castonguay, maire
Madame Laurie Poirier, conseillère au siège no.1
Monsieur Yanick Lépine, conseiller au siège no.2
Monsieur Serge Auclair, conseiller au siège no.3
Monsieur Jocelin Auclair, conseiller au siège no.4

Sont absents :

Est également présente Mme Nataly M. Ferland, directrice générale par intérim et greffière-trésorière.

Période de recueillement

Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 19H00 par M. Roberge Castonguay maire, Mme Nataly M. Ferland, directrice générale par intérim et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

2025-11-123

Pro: M. Serge Auclair
Résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 soit adopté de la manière suivante :

REPORTÉ le point à une séance ultérieure :

- Dossier 2024-20001 de mise en demeure cadastre visé : 5 633 210 et 5 633 214

Déclaration de conflits d'intérêts

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

2025-11-124

Pro : M. Jocelin Auclair
Résolu à l'unanimité.

QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue 1^{er} octobre 2025 a été remis à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance. Tous les conseillers présents ont approuvé à l'unanimité ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

Suivi du dernier procès-verbal

Rapport d'activités du maire

Monsieur Roberge Castonguay maire, fait rapport des activités qui se sont passées depuis son assermentation.

Présentation des comptes

2025-11-125

Pro : M. Jocelin Auclair
Résolu à l'unanimité.

QUE la liste des comptes de la Municipalité couvrant le chèque #3643 et 3644 et les transferts bancaires #342 à #363 pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2025 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance. Les membres présents approuvent à l'unanimité le paiement de ces dépenses pour un montant total de 109 631,64 \$.

DÉPÔTS – Déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux

Conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (art 357 CM), les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants sont déposées :

Monsieur Roberge Castonguay, maire
Madame Laurie Poirier, conseillère #1
Monsieur Yanick Lépine, conseiller #2
Monsieur Serge Auclair, conseiller #3
Monsieur Jocelin Auclair, conseiller #4

RÉSOLUTION – Nomination du maire suppléant

2025-11-126

Pro : M. Serge Auclair
Résolu à l'unanimité.

QUE M. Serge Auclair conseiller au siège no 4, soit nommé comme maire suppléant lors des séances ordinaires du conseil municipal et lorsque monsieur le maire est absent du territoire ou empêché de remplir ses devoirs pour 2026.

QU'un avis public de cette décision soit publié conformément au règlement portant sur les affichages publics de la municipalité.

RÉSOLUTION – Calendrier des séances pour l'année 2026

2025-11-127

Pro : M. Yanick Lépine
Résolu à l'unanimité.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, qui débuteront à 19h ;

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| • 12 janvier, lundi | • 6 juillet, lundi |
| • 2 février, lundi | • 3 août, lundi |
| • 2 mars, lundi | • 2 septembre, mercredi |
| • 1 avril, mercredi | • 5 octobre, lundi |
| • 4 mai, lundi | • 2 novembre, lundi |
| • 1 juin, lundi | • 7 décembre, lundi |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au règlement portant sur les affichages publics de la municipalité.

RÉSOLUTION – Nomination d'un élu responsable du dossier MADA

2025-11-128

Pro : M. Jocelin Auclair
Résolu à l'unanimité.

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-à-Claude adhère à la démarche MADA avec sa politique Municipalité amie des aînés 2022-2025 ;

ATTENDU QU'un élu doit être nommé comme porteur du dossier ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé et résolu à l'unanimité que Mme Laurie Poirier soit nommée responsable du dossier MADA pour la Municipalité de Rivière-à-Claude.

RÉSOLUTION – Nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) de la municipalité de Rivière-à-Claude

2025-11-129

Pro : M. Yannick Lépine
Résolu à l'unanimité.

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité de Rivière-à-Claude a le droit de créer un comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'aider dans l'établissement d'une politique d'aménagement sur son territoire ;

ATTENDU QUE selon le règlement concernant la création d'un comité consultatif d'urbanisme numéro 2022-06-058, article 4 : le conseil est constitué de trois (3) membres choisis parmi les personnes habiles à voter de la municipalité, le maire, qui est membre d'office du Comité consultatif d'urbanisme, et deux (2) conseils municipaux ;

ATTENDU QUE la constitution du Comité consultatif d'urbanisme a été entériné par règlement (2022-06-058) en juillet 2022 et que les membres actuels du CCU ont été renommés en juin 2024;

ATTENDU QUE le terme d'office des membres du Comité consultatif d'urbanisme est de deux ans (Art. 4, Rég. 2022-06-058) ;

ATTENDU QUE à la suite de l'élection municipal du 2 novembre 2025 les sièges occupés par les membres se doivent d'être modifiés ;

ATTENDU QU'il sera nécessaire de nommer un nouveau membre choisis parmi les personnes habiles à voter de la municipalité ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation rend obligatoire la formation de tous les membres du Comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ que le conseil de la municipalité de Rivière-à-Claude nomme les membres du CCU de la manière suivante :

- Membres choisis parmi les personnes habiles à voter : M. Allen Tremblay, M. Louis Giard et Madame Stéphanie Desmeules ;
- Membres du conseil : M. Serge Auclair et M. Jocelin Auclair ;
- Ainsi que M. Roberge Castonguay, maire.

ET QUE la formation obligatoire sera suivie par Mme Stéphanie Desmeules dans un délai de six mois.

ET que les coûts de cette formation soit portée au compte budgétaire 02 11000 454.

RÉSOLUTION – Programmation des travaux version 2 – TECQ 2024-2028

2025-11-130

Pro : Mme Laurie Poirier
Résolu à l'unanimité.

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation (version 2) des travaux, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation ;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLUTION – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

2025-11-131

Pro : M. Yanick Lépine
App : M. Serge Auclair
Résolu à l'unanimité.

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-à-Claude a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile en cours de laquelle la ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Yanick Lépine, appuyée par M. Serge Auclair, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Claude approuve les dépenses d'un montant de 33 877.99 \$ relative aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Correspondance

Affaires nouvelles

Aucun sujet en Affaires nouvelles

Période de questions

Une période est consacrée à des questions.

Clôture de l'assemblée

2025-11-132

À 19h15, sur proposition de M. Jocelin Auclair, l'assemblée est levée.

En tant que maire, Roberge Castonguay, je certifie que la signature de ce procès-verbal est équivalente à l'approbation de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 du Code municipal.

(signé)

Roberge Castonguay
Maire

(signé)

Nataly Morin Ferland
Directrice générale par intérim
greffière-trésorière